

Compte-rendu du Conseil municipal du 18 juillet 2014

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le onze juillet deux mille quatorze (11 juillet 2014), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le vendredi dix-huit juillet deux mille quatorze (18 juillet 2014), à 20h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur David BUTTIGNOL, Madame Josiane SOURBES, Monsieur Dominique BACHELLERIE, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Thierry PITTICO

Etaient absents excusés : Monsieur Michel LABAT, Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT, Monsieur Didier MORAINÉ, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Claudie VECCHI, Madame Laure VIGNEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

1 – Tarif exceptionnelle de la salle polyvalente

Monsieur le Maire expose la demande de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs des Semanciers (FNAMS) d'utiliser la salle des fêtes pour organiser leur assemblée générale annuelle. Cette dernière se déroulerait les 7 et/ou 8 janvier 2015.

Il convient de se prononcer sur l'instauration d'un tarif particulier au vu de cette demande exceptionnelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de prêter la salle polyvalente pour l'assemblée générale de la FNAMS les 7 et/ou 8 janvier 2015 ;

FIXE le tarif à 200€/jour.

2 – Presbytère

Monsieur le maire annonce aux membres du Conseil que la locataire actuelle du Presbytère a posé son préavis. La question demeure donc de savoir si l'on poursuit dans le principe d'une location, avec réalisation de travaux pour l'appartement du rez-de-chaussée, en bénéficiant des subventions acquises pour ce faire, ou si l'on prend la décision de vendre ce bâtiment.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de mettre à la vente le presbytère, pour un délai de six mois et sous réserve de vérification du délai de forclusion des subventions acquises ;

FIXE le prix de vente à 98 000€ ;

MANDATE Monsieur le Maire pour organiser la publicité la plus adéquate et pour négocier avec les acheteurs potentiels.

3 – Décision Modificative

Monsieur le Maire propose d'ajouter au chapitre 67, la somme de 300€ afin de permettre les dépenses des frais de paiement par internet pour la cantine et la garderie, en contrepartie de quoi le **chapitre x** sera réduit du même montant.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'augmenter de 300€ le chapitre 67 et de diminuer d'autant le **chapitre x**.

4 – Terrain multisports

David BUTTIGNOL et Olivier LAMOUREUX présentent le projet de réhabilitation du terrain de tennis en terrain multisports.

Le terrain de tennis de Moncaut fut construit à la fin des années 1970. Il fut l'un des premiers entre Agen et Nérac ; son rayonnement était donc important.

Aujourd'hui, grandement fissuré, il est de moins en moins utilisé et l'association de tennis, dynamique dans les années 1990/2000, est peu active désormais.

L'équipe municipale a souhaité pouvoir réhabiliter ce terrain et profiter de ces travaux pour aménager également un terrain multisports : handball (2 terrains séniors et juniors), basketball, football (un grand terrain et un petit terrain), hockey, tennis, volleyball, badminton, ultimate. Ce sera l'occasion d'aménager également la plateforme du mur d'initiation (tennis, pala...) attenant au terrain de tennis.

Plusieurs acteurs sont susceptibles d'être intéressés par cette rénovation :

- **l'école de Moncaut** : c'est en 1884 que sa construction fut terminée. Bâtie suivant les plans classiques pour l'époque dressés par Monsieur Coureau, elle ne comportait alors que le bâtiment central à un étage. Plus tard, deux classes furent édifiées de part et d'autre de ce bâtiment central qui fut aménagé en logement pour couple d'instituteurs. Aujourd'hui, l'école fonctionne dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) Moncaut-Montagnac. Une nouvelle classe a été ouverte à la rentrée 2009. Le RPI accueille aujourd'hui 144 élèves au total (73 pour Moncaut). L'instauration des Temps d'Activités Périscolaires, dans le cadre des rythmes scolaires, nécessite également de trouver des lieux de pratiques sportives d'où l'opportunité, pour la municipalité compétente en matière de mise en place des TAP, de rénover, dans les meilleurs délais, le terrain actuel.

- **L'association « Récréagym »** : créée le 21 mai 2012 (JO du 30 juin 2012), l'association Récréagym a pour but de créer et mettre en place des activités physiques variées et adaptées à tout type de public. Jusqu'en juin 2014, cette association n'intervenait qu'en direction des enfants de 3 à 6 ans en proposant des activités d'éveil corporel. Le nombre de licenciés se situe régulièrement entre 30 et 40. Pour la saison 2014-2015, elle envisage de mettre en place une activité multisports pour les enfants âgés de 7-8 ans (14 préinscriptions à ce jour). Cinq cycles sont programmés : basketball, badminton, ultimate, hockey, handball. L'intérêt, pour les enfants, est de pouvoir découvrir différents sports au cours d'une seule saison, sans avoir à se spécialiser. Les sports proposés sont variés : sports de ballon / sports de raquettes, sports collectifs / sports individuels... Pour l'heure, cette activité sera pratiquée dans la cours de l'école.
- **L'association de tennis**
- **L'association des « Petits écureuils montacautois »** : forte de 174 adhérents (144 enfants et 30 adultes), elle est affiliée depuis plus de vingt ans à l'USEP et fédère enseignants, élèves et parents d'élèves. A chaque rentrée scolaire, l'association recueille auprès des élèves leurs souhaits en matière d'activités et de sorties. En fonction des disponibilités et des savoir-faire des enseignants et parents d'élèves impliqués dans l'encadrement, des ateliers sont proposés (de 17h à 18h). Nul doute que l'équipement multisports faisant l'objet de la présente demande de subvention sera apprécié pour élargir le panel d'activité de cette association déjà très active.
- **Le public libre** : évidemment, grâce à un accès libre au terrain multisports, l'ensemble des moncautois - et au-delà tous ceux qui sont susceptibles d'être intéressés par un accès gratuit et de proximité à des activités diversifiées - sont concernés par ce projet.

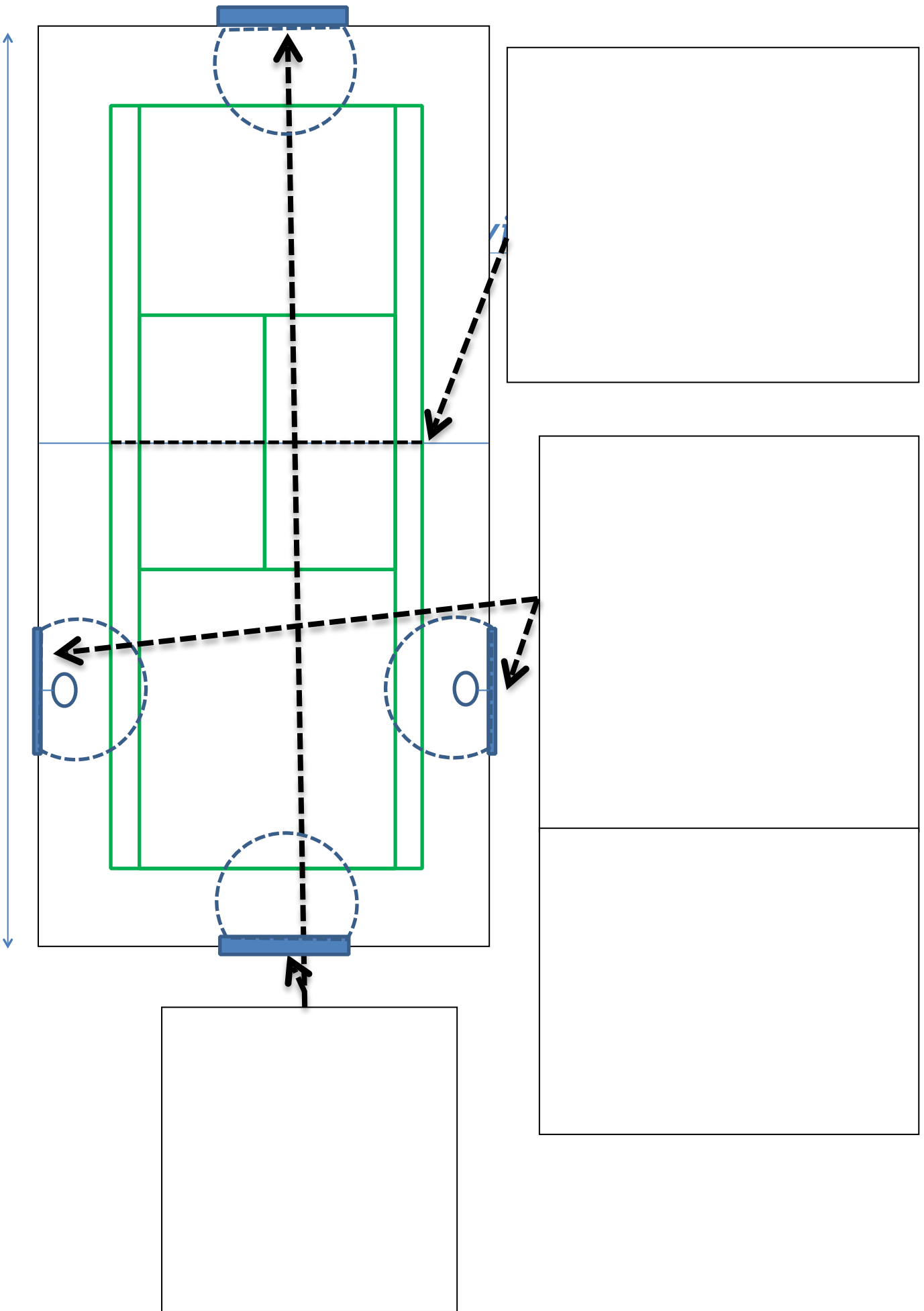
Pour ce faire, le montant des travaux et acquisition de matériel s'élève à 29 935.07€HT. Les aides sollicitées pour accompagner la commune concernant le sénateur Tandonnet au titre de la réserve parlementaire, le Département de Lot-et-Garonne et l'Etat (DETR).

Il est précisé que l'opportunité d'obtenir ces subventions dès cette année pour la réserve parlementaire mais en 2015 pour le Département et l'Etat, pour cet objet, nécessite de repenser la stratégie d'investissements en dissociant la réhabilitation du terrain de tennis des autres travaux envisagés pour l'école (aménagement de l'appartement, sécurisation devant l'école, mises aux normes, nouvelles énergies, etc.). Pour ces derniers, il est proposé de solliciter l'aide du Département, dans le cadre de sa mission d'assistance technique aux collectivités afin d'approfondir plus précisément les besoins et les chiffrages dans le but de déposer des dossiers de demande de subvention fin 2015 pour des travaux en 2016.

Ci-après, sont présentés le plan du projet et son plan de financement.

17,5 mètres

35 mètres



DEPENSES (HT)	
Coût total des travaux (HT)	29 935.07€
Réfection de la structure	12 775.50€
Acquisition de matériel	4 739.17€
terrassement extérieur	2 684.00€
Eclairage	7 616.40€
Peintures	2 120.00€
RECETTES	
Recettes totales	29 935.07€
Réserve parlementaire 2014 - 33%	10 000.00€
Département (aide entretien des équipements communaux 2015) 30% de 23 000€, soit 23% du total	6 900.00€
Etat (DETR 2015) - 20%	5 987.01€

SDEE - 10% éclairage soit 3% du total	761.64€
Autofinancement - 21%	6 286.42€

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement présenté et la décision modificative afférente ;

MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter les subventions inscrites ;

DECIDE de lancer les travaux dès accusé de réception du dépôt des dossiers de demande de subventions ;

DEMANDE l'aide du Département, au titre de sa mission d'assistance technique aux collectivités, pour approfondir les projets liés à la remise aux normes des bâtiments scolaires.

5 – Questions diverses

Achat de matériel école

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, de solliciter l'aide du Département pour l'acquisition de matériel scolaire (50% d'un montant subventionnable de 3 000€).

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Département de Lot-et-Garonne pour une aide à l'acquisition de matériel pour l'école.

Compte-rendu du dernier Conseil d'école

Monsieur le Maire se dit surpris par certains propos tenus lors du dernier Conseil d'école et qui peuvent prêter à confusion ou à incompréhension.

Monsieur le Maire souhaite contester ce compte-rendu et propose également de diffuser une information aux parents d'élèves dès la rentrée pour exposer les différentes initiatives de la municipalité.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la décision de Monsieur le Maire.

Permis de construire de Monsieur Lacarrère

Monsieur le Maire, comme il le fera chaque fois qu'il le jugera nécessaire, souhaite consulter le conseil sur le permis de construire déposé par Monsieur Lacarrère pour une maison d'habitation dont le parti pris architectural est singulier. Cette maison est située en face du cimetière.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DONNE un avis favorable au permis de construire de Monsieur Lacarrère.

Horaires agents de l'école

Un premier projet de planning des agents de l'école est présenté.

Il est proposé à Mesdames Danièle RUFINO et Josiane SOURBES de poursuivre leur réflexion.

Le conseil municipal, à l'unanimité

PREND acte des pistes de réflexions présentées pour le nouveau planning des agents de l'école.

Fin de la séance : 22h30